



Quelques jours seulement après le déblocage de la dernière tranche de l'appui financier du chef de l'État aux victimes de la catastrophe ferroviaire d'Eséka du 21 octobre 2019, Camrail, le transporteur ferroviaire camerounais, contrôlé par le groupe Bolloré, a publié un bilan des indemnisations à la date du 31 juillet 2019.

On y apprend notamment que « dans le cadre des actions d'indemnisation menées par Camrail et ses assureurs au bénéfice des blessés, des familles et ayants droit des personnes décédées et des personnes ayant perdu des objets dans l'accident ferroviaire du 21 octobre 2016 à Eséka, (...) 91 % au moins des dossiers relatifs à l'indemnisation des personnes décédées ont été réglés ou sont en attente de signature de protocole d'accords ou d'homologation devant le tribunal ».

Dans le même temps, souligne le concessionnaire du chemin de fer camerounais depuis 20 ans, « 99 % des passagers blessés ont déjà été définitivement indemnisés, alors que trois cas, qui ont fait l'objet d'une évacuation sanitaire à l'étranger, sont encore pris en charge et bénéficient de l'accompagnement comme tous les autres blessés des médecins mobilisés ».

Par ailleurs, « 100 % des personnes ayant subi un préjudice matériel et dont les dossiers étaient conformes ont toutes été remboursées », annonce cette filiale du groupe Bolloré au Cameroun. Et l'entreprise de préciser que « ces opérations d'indemnisation ont été réalisées ».

sur la base des dossiers ouverts par les victimes et leurs ayant-droits dans les cellules d'accueil et d'information ouvertes dans les gares de Yaoundé et de Douala-Bessengue (...)

Au-delà des campagnes d'appels initiées, les dossiers d'indemnisation ont été instruits et discutés sur la base des éléments présentés, des dispositions légales applicables, et de la valorisation faite par Camrail et ses assureurs.

Les protocoles d'accord convenus avec les victimes et leurs ayant-droits ont été homologués par les instances judiciaires compétentes ».

Pour rappel, la catastrophe ferroviaire survenue le 21 octobre 2016 dans la localité d'Eséka, région du Centre du Cameroun, a officiellement fait 79 morts et 600 blessés. Le 26 septembre 2018, le tribunal de première instance d'Eséka a rendu son verdict dans le cadre du procès relatif à cet accident, en condamnant Camrail « pour homicide, blessures involontaires et activités dangereuses ».

Ce verdict a été contesté par le transporteur ferroviaire, qui avait alors décidé d'interjeter appel. Concrètement, Camrail accuse le tribunal d'avoir rendu une décision en « l'absence de toute expertise qualifiée et compétente, qui devait permettre d'établir de manière objective les véritables causes de ce tragique accident ».

Pour l'opérateur ferroviaire, cette décision est d'autant plus contestable qu'elle est « manifestement fondée sur la seule appréciation de quelques anciens salariés non spécialistes, non assermentés, déclarés experts, et par ailleurs en procédure judiciaire pour motifs personnels contre Camrail depuis 10 ans », avait souligné l'entreprise dans un communiqué officiel.

Investir au Cameroun